ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 46757

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'interdiction du don du sang en prison. Donner son sang c'est faire preuve de solidarité et de générosité et, chaque jour, des milliers de femmes et d'hommes accomplissent cet acte anonyme et gratuit pour venir en aide à d'autres personnes qui souffrent ou qui sont en danger de mort. Or les détenus qui souhaitent accomplir ce noble geste en sont empêchés et il s'agit là d'une discrimination difficilement admissible. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte autoriser les détenus à faire don de leur sang.

Données clés

Auteur : M. André Vallini
Circonscription : Isère (9e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46757
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3461
Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)